



santé
famille
retraite
services

**ELECTIONS 2025
DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE**



N°16905*01

**ELECTION DES DELEGUES CANTONNAUX du 3^{ème} COLLEGE
DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE (PERSONNE PHYSIQUE)**

Articles R. 723-52 et R. 723-53 du Code rural et de la pêche maritime

Important :

Vous devez joindre obligatoirement la copie d'une pièce d'identité si votre déclaration est adressée par voie postale.
Votre candidature peut être déposée par un mandataire muni d'une procuration.

REMP LISSEZ CE FORMULAIRE EN LETTRES MAJUSCULES A L'AIDE DE LA NOTICE JOINTE

IDENTITÉ

M. Mme (Cochez la case utile) Nom de famille (nom de naissance) :

Nom d'usage : Prénoms :

(s'il y a lieu / exemple : nom du conjoint ou de la conjointe)

Né(e) le : à (commune) :

COORDONNEES

Adresse :

Code Postal : Commune :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :@

SITUATION

Actif (1) Retraité (1)

(1) Cochez la case utile

Profession (2) :

(2) si vous êtes retraité(e), indiquez la dernière profession exercée.

N° SIREN

CANDIDATURE

► Déclare faire acte de candidature à l'élection des délégués cantonaux du 3^{ème} collège à l'Assemblée générale de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole

dans le (s) canton (s) de

(en cas de regroupement de cantons formant une circonscription, indiquez les cantons concernés) en qualité de :

- Titulaire (1) avec comme suppléant(e) M. ou Mme (2) :

- Suppléant(e) (1) avec comme titulaire M. ou Mme (2) :

(1) Cochez la case utile (2) Indiquez les noms et prénoms de la personne physique concernée, le nom ou la raison sociale s'il s'agit d'une personne morale.

► Atteste sur l'honneur n'être frappé(e) d'aucune des interdictions de droit de vote et d'élection énoncées à l'article L.6 du Code électoral, et satisfaire aux obligations prévues aux articles L.723-19 et L.723-20 du Code rural et de la pêche maritime relatives aux conditions pour être électeur et éligible ;

► Atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements figurant dans la présente déclaration.

Fait à

SIGNATURE DU CANDIDAT

Le à (heure)